

LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE DES ACTES PROFESSIONNELS (NGAP)

La NGAP est indispensable à l'exercice de l'activité quotidienne des infirmiers libéraux, car elle permet **la facturation des actes de soins**. Néanmoins elle reste complexe à appréhender et l'avenant 6 (signé le 29 mars 2019), ainsi que l'avenant 8 (signé le 9 novembre 2021 qui est entré en vigueur à partir de janvier 2022), viennent d'ajouter des sources de questionnement.



L'objectif de cette formation est de vous permettre à un IDEL de connaître les **différentes cotations disponibles** pour facturer ses soins, avec tact et mesure et **dans le respect de la pertinence des actes**. Cette formation vous donnera les explications nécessaires sur tous les articles de la NGAP, en particulier les **cotations de soins complexes ou multiples** (perfusions, soins spécialisés, PRADO...).

Vous apprendrez également à utiliser les lettres clés associées aux séances de soins infirmiers, qu'elles soient quotidiennes ou sur de la surveillance clinique à travers de **nombreux exercices pratiques de cotation**.



Mode

Présentiel
ou non présentiel



Durée

14h en présentiel
12h en non présentiel



Financement

- FIF-PL*
- Financement personnel



**sous réserve d'agrément par le FIF-PL*

Dates des formations en présentiel

- Lundi 16 et Mardi 17 septembre 2024
- Mercredi 11 et Jeudi 12 décembre 2024

